



# 2019

## RAPPORT DE SITUATION DU DEPARTEMENT DU CANTAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
1- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	4
1.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	4
<i>Optimisation des déplacements</i> .....	4
<i>Les travaux de rénovation thermique</i> .....	4
1.2 DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES.....	4
<i>Réseau de télécentres et tiers-lieux</i> .....	4
<i>Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie</i> .....	5
<i>Le réseau Cantal Lib'</i> .....	5
2- PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES .....	5
2.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	5
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers</i> .....	5
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier</i> .....	5
2.2 DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES .....	5
<i>Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques</i> .....	5
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)</i> .....	6
<i>Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i> .....	6
<i>Conventions avec des structures partenaires</i> .....	6
3- ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS.....	6
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	6
<i>Politique ressources humaines</i> .....	6
3.2 DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES.....	7
<i>Accès à la culture</i> .....	7
<i>Politique jeunesse</i> .....	7
<i>Accès au sport</i> .....	7
4- COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS.....	8
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	8
<i>Clauses sociales dans les marchés publics</i> .....	8
4.2 DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES.....	8
<i>Politique en faveur du logement</i> .....	8
<i>La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)</i> .....	8
<i>Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables</i> .....	9
<i>Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité</i> .....	9
5- DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....	9
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	9
<i>Démarches de dématérialisation</i> .....	9
<i>Gestion et réduction des déchets</i> .....	10
<i>Commande publique/achats durables</i> .....	10
5.2 DANS LES POLITIQUES DEPARTEMENTALES.....	10
<i>Plateforme Agrilocal 15</i> .....	10
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles</i> .....	11
CONCLUSION.....	11

## INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret numéro 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**  
(aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**  
(diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Epanouissement de tous les êtres humains**  
(éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**  
(inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**  
(emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2019 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il valorise notamment les actions initiées dans le cadre du programme d'action 2011-2014 de l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial, qui s'inscrivent désormais dans le programme de développement durable validé par l'Assemblée départementale en juin 2017.

# 1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## 1.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

### Optimisation des déplacements

A l'origine dans le cadre du plan de déplacement de l'administration, arrêté en juin 2014 par le Conseil départemental (13 actions inscrites au Plan Climat Energie Territorial), le développement du télétravail se poursuit avec 17 nouvelles candidatures en 2018 (au total 60 agents désormais concernés), soit 5224 km et 1,47 T de CO<sub>2</sub> évités/semaine. 578,5 jours de formations ont été dispensés par des formateurs internes en 2018, représentant 15 % du nombre total de formations suivies par les agents. Plusieurs outils de visioconférence faciles à mettre en œuvre permettent également de limiter les déplacements des agents.

### Déploiement de véhicules à faible émission

En 2018, dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, le Département a fait l'acquisition de 4 Renault Zoe. Sur les 3 derniers mois de l'année 2018 avec 3 Zoé en service, ce sont 10 587 km qui ont été parcourus et ainsi 868 Kg de CO<sub>2</sub> évités.

### Les travaux de rénovation thermique

Le projet de requalification thermique de l'Espace Georges Pompidou s'est poursuivi en 2018 par la fin des études et l'attribution des marchés aux entreprises, ce qui a permis l'engagement des travaux à l'été 2019. Ainsi après le changement de l'intégralité des menuiseries en 2013, le bâtiment va bénéficier d'une isolation des façades par l'extérieur pour un investissement de près de 450 000 €. D'importants travaux sur l'ancien bâtiment de l'IUT à Aurillac sont également à l'étude.

Concernant les collèges, une étude thermique a été réalisée au collège de Saint-Mamet, sur la base de celle-ci des travaux pourraient être programmés. Par ailleurs, 3 collèges vont pouvoir bénéficier d'une opération d'isolation des combles, financé par les certificats d'économie d'énergie (isolation à 1 euros) : Ydes, Mauriac et Saint-Cernin.

### Energies renouvelables

Le nouveau CRD de Ruynes-en-Margeride, livré début 2019, a été équipé d'une chaudière à plaquette d'une puissance de 20 kW, première équipement de ce type sur les bâtiments départementaux.

Suite au développement de projets de réseaux de chaleur Bois sur le département, le Conseil départemental a lancé fin 2018 une consultation pour le raccordement de certains bâtiments et collèges. Celle-ci a abouti à la signature de polices d'abonnement pour six bâtiments et deux collèges à Aurillac (mise en service prévue en 2020), un bâtiment et un collège à Saint-Flour (mise en service programmée fin 2019) et le collège de Condat (raccordé en novembre 2018).

## 1.2 Dans les politiques départementales

### Réseau de télécentres et tiers-lieux

Dans le cadre de son programme CyberCantal Télécentres, le Conseil départemental a développé depuis 2007 un réseau de 10 télécentres (représentant 58 positions de travail), rejoints par 3 autres espaces de co-working à gestion privé, le télécentre d'A2EX à Aurillac en 2016 (5 bureaux individuels et un open-space de 5 positions), le télécentre de Pierrefort et en projet celui de Montsalvy. L'animation du réseau et de promotion du télétravail se poursuit en s'élargissant en 2019 à la notion de « Tiers-Lieux » pour s'adapter à l'évolution du travail à distance. Cette nouvelle appellation utilisée au niveau national correspond à des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle.

### **Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie**

Le Département maintient son soutien financier à l'association Energies 15 (10 000 € en 2019) dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'animation sur la transition énergétique visant spécifiquement un public « non domestique » (collectivités et entreprises). L'association intervient également auprès des services du Département en matière de transition énergétique (efficacité énergétique, énergies renouvelables,...) sur une mission d'accompagnement et de conseil technique.

### **Le réseau Cantal Lib'**

Le Département a maintenu les 6 services de lignes express permettant d'offrir une alternative rapide, confortable et sécurisée à la voiture à un coût attractif. Si le réseau reste majoritairement fréquenté par une clientèle scolaire, certaines lignes express ont trouvé leur public d'actifs, exclusivement les lignes en direction du bassin aurillacois. Les nouvelles offres à vocation touristique développées afin de renforcer l'attractivité du réseau (bus des neiges et les navettes pour accéder au Grand site Puy Mary depuis 4 maisons de sites) ont été reconduites avec succès.

## **2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

### **2.1 Dans le fonctionnement de la collectivité**

#### **Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers**

La mission Espaces Naturels et Ruraux a poursuivi en 2018 son assistance auprès de la Direction des routes notamment dans l'élaboration de dossiers réglementaires relatifs à des ouvrages routiers (restauration d'ouvrages d'art, reprise de berges, aménagements de voiries) et dans l'accompagnement d'études environnementales de projets d'aménagements routiers (contournement ouest d'Aurillac, déviation de Salins). Dans le cadre des actions relatives à la connaissance et à la gestion des plantes exotiques envahissantes (adaptation des techniques d'entretien des bords de route pour limiter leur développement), les opérateurs de gestion du domaine public départemental ont été sensibilisés et les autorisations de voirie délivrées ont été modifiées pour éviter les risques de propagation de ces espèces. Trente agents supplémentaires ont également été sensibilisés à la reconnaissance et à la gestion de l'ambrosie en 2018.

#### **Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier**

Le Département fait intervenir la Mission Haies Auvergne pour former et sensibiliser les propriétaires et membres de la CCAF au rôle des haies, pour accompagner le bureau d'étude environnement pour l'étude préalable et l'étude d'impact, et pour l'organisation de bourses d'échange d'arbres et plantations à la fin des opérations, permettant d'éviter la coupe d'arbres lors de la prise de possession des nouveaux lots. En 2018, la bourse d'échange d'arbres a été réalisée en collaboration avec les propriétaires concernés sur l'opération de Sansac-de-Marmiesse (contournement RN 122).

### **2.2 Dans les politiques départementales**

#### **Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques**

La mise en œuvre du schéma départemental s'est poursuivie avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne, avec notamment : une importante animation et concertation locale auprès des intercommunalités en vue de leur structuration dans la perspective de la prise de compétence GEMAPI (Bassins Cère-Amont, Auze-Sumène, Rhue et Aubrac); l'appui technique aux territoires structurés dans la définition et/ou la mise en œuvre de programme de gestion et d'action ; l'animation du groupe

« milieux aquatiques » départemental ; la reconduction du programme de suivi de la qualité de eaux superficielles avec 20 points de suivi complémentaires. Le Département a apporté un soutien financier à des études ou travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques (5 dossiers instruits pour un montant de 38 626 €). Le travail réalisé dans le cadre de la démarche « sites rivières sauvages » a été poursuivi sur des cours d'eau préservé en tête de bassin (Massif cantalien). Le partenariat avec la fédération de pêche du Cantal a été renouvelé dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs (12 000 €).

### **Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)**

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (235 visites conseil ou bilans en 2018) et d'appui aux procédures de protection de captages (36 collectivités et 166 captages concernés en 2018). Elle a notamment développé l'accompagnement des démarches de plans locaux de production et de distribution d'eau potable, des diagnostics ou schémas d'eau potable ou assainissement (Planèze de Saint-Flour et Pleaux-Xaintrie) et poursuivi l'animation du réseau départemental des techniciens SPANC (Services Public d'Assainissement Non Collectif). La MAGE a également instruit les dossiers de demande d'aide aux travaux et équipements des collectivités (expertise technique) dans le cadre du Fond Cantal Solidaire. Enfin, le développement de nouvelles missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable a été poursuivi, en partenariat avec CIT, visant à améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes (cartographie de réseaux) et les performances des réseaux (pré-recherche de fuite, installation de compteurs,...).

### **Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

En 2018, le Département a poursuivi l'animation et la gestion du réseau d'ENS en accompagnant la finalisation du programme d'action du Pas de Cère et en validant le contrat 2ème génération pour ce site. Il a également contribué à l'élaboration des bilans et évaluations pour le Puy Courny et le Puy de la Tuile. La mise en œuvre des contrats ENS en cours de validité a bénéficié encore cette année d'un appui technique et financier (6 dossiers instruits pour un montant d'aides de 10433 €).

En cohérence avec les conclusions du bilan de mise en œuvre des dix premiers contrats ENS, des rencontres avec les porteurs de projet des sites ont été organisées en vue de recueillir leurs attentes et leurs besoins. Dans la continuité, les principes de la stratégie départementale en faveur des ENS ont été validés.

### **Conventions avec des structures partenaires**

Le Département soutient dans le cadre de conventions ou d'attribution de subvention à des structures dont les objets et les compétences participent aux objectifs de la politique départementale en matière de patrimoine naturel et milieux aquatiques. En 2018 : CPIE Haute Auvergne (20 000 €), Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (11 818 €), Mission Haies (10 000 €), Fédération départementale de Pêche 15 (12 000 €), SIGAL (15 000 €), Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé (15 000 €).

## **3- Épanouissement de tous les êtres humains**

### **3.1 Dans le fonctionnement de la collectivité**

#### **Politique ressources humaines**

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ces agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec 3701 jours de formation et 926 agents ayant suivi au moins une formation en 2018. Dans la continuité des formations « rythme de vie, récupération et efficacité » proposées en 2017, la collectivité a proposé aux agents des sessions de formation sur la gestion des émotions en 2018, poursuivant ainsi un cycle de formation

plutôt axées sur le développement personnel. La collectivité favorise également la mobilité interne des agents (42 agents en 2018) et préserve les déroulements de carrière malgré l'accroissement de la réduction des ressources imposée aux départements. Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue à la délivrance des titres restaurant (870 agents bénéficiaires en 2018) et au financement des contrats prévoyances (362 agents bénéficiaires en 2018). Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi on constate en 2018 un taux de travailleurs handicapés au sein de la collectivité de 6,83 %.

### **3.2 Dans les politiques départementales**

#### **Accès à la culture**

Le nouveau schéma départemental de l'action culturelle 2017-2021 prévoit notamment la programmation d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire au plus près des cantaliens, avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts. Les nouveaux services du portail [www.culture.cantal.fr](http://www.culture.cantal.fr) (réservation des documents de la médiathèque en ligne, agenda de l'ensemble des manifestations culturelles, accès aux ressources numériques) ont attiré 15000 internautes en 2018 (contre 10000 en 2017). Au-delà de la desserte documentaire des communes, la médiathèque départementale a développé des activités à destination d'un public large avec notamment des interventions dans les EHPAD (50 interventions en 2018) et des actions en direction de la petite enfance (opération « premières pages » : 1091 bons de retraits envoyés aux familles au moment de naissance de leur enfant, formation « Lire l'album avec le tout petit » à l'attention des professionnels de la petite enfance et bibliothécaires). Les grands rendez-vous culturels ont été maintenus à l'image du festival Hibernarock, rayonnant sur l'ensemble du territoire (3300 spectateurs) et Jour de danse avec 3000 personnes concernées (+ 30 % par rapport à 2017). Par ailleurs, le service de développement culturel propose des projets artistiques départementaux en partenariat avec l'éducation nationale ou les écoles de musiques du département, afin de sensibiliser le public par la rencontre et l'échange des artistes.

#### **Politique jeunesse**

Dans le domaine de l'éducation, le Département développe un plan de modernisation des collèges publics qui s'organise en deux grands volets : opérations lourdes de restructuration (réalisation de la dernière tranche des travaux au collège Jules Ferry, fin des travaux à Murat et Laroquebrou) et opérations plus réduites de sécurité, de remise en état du bâti et d'aménagement de locaux (800 000 € en 2018 sur l'ensemble des autres collèges). Côté numérique, 2018 a été la première année d'élaboration du Schéma Départemental du Numérique Éducatif (adopté en décembre 2017). Une dizaine de collèges a été concernée par des changements d'infrastructure, de serveurs, de baie de brassage et par la mise à disposition de quelques ordinateurs neufs (775 000 € investis dont 500 000 € pris en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'appel à projet « collèges numériques et ruralité). Un guichet unique jeunesse a été mis en place en 2015 pour mieux accueillir, renseigner, accompagner et orienter les jeunes et leurs familles. De nombreux dispositifs sont en effet déployés en faveur des jeunes notamment le chéquier activités du Pass Cantal (9823 chéquiers sur 2018-2019, reconduit pour les 3-17ans), les bourses (500 collégiens ou étudiants concernés en 2018), le soutien à la mobilité (aide au permis de conduire : 534 jeunes en 2018).

#### **Accès au sport**

La nouvelle politique sportive, formalisée avec le Contrat Sport CANTAL, validée en 2017, s'organise autour de 3 plateaux : un premier consacré au mouvement fédéral et au club, un deuxième consacré aux Activités Physiques de Pleine Nature et un troisième consacré aux activités qui relèvent du sport

santé, du sport bien-être et du sport au travail. En 2018, l'engagement du Conseil départemental s'est notamment traduit par un soutien à l'organisation 3 courses hors stade (20 000 €), par le soutien de 29 clubs pour des déplacements en compétition nationale et régionale (106 000 €), par l'accompagnement des écoles de sports (129 clubs concernés pour un montant de 54 600 € et 9569 jeunes concernés) et par le soutien à la pratique des sports d'hiver (16 structures concernées : APE, clubs et comités d'entreprise, pour un montant de 7 700 €). La cinquième édition du Cantal Tour Sport s'est tenue à nouveau avec succès permettant à 6163 jeunes de bénéficier gratuitement sur 6 sites d'une trentaine d'activités sportives et de loisirs de pleine nature.

## **4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**

### **4.1 Dans le fonctionnement de la collectivité**

#### **Clauses sociales dans les marchés publics**

Une démarche a été engagée avec la Direction Action Sociale Emploi Insertion et la Direction Logistique Mutualisation et Commande Publique sur l'insertion de clauses sociales dans nos marchés. Une convention entre l'État et le Département, signée le 3 mai 2019, définit les modalités et objectifs d'un partenariat en faveur de la promotion et du développement des clauses sociales dans les marchés publics sur le département du Cantal. L'État, via la DIRECCTE, finance un poste de facilitateur au sein de l'AFAPCA (Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi), qui a pour mission de mettre en relation : le donneur d'ordre (qui définit l'objectif d'insertion dans ses marchés), l'entreprise attributaire (qui exécute le marché en remplissant ses obligations d'heures d'insertion) et l'acteur de l'emploi / insertion (qui oriente, forme, professionnalise, recrute des personnes éligibles aux clauses sociales).

### **4.2 Dans les politiques départementales**

#### **Politique en faveur du logement**

La Mission logement, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et rattachée à la direction du Pôle Solidarité Départementale (PSD), occupe une dimension transversale en assurant la cohérence des actions en faveur du logement avec l'ensemble des dispositifs du PSD et autres directions. Le premier Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 a été approuvé par le Président du Conseil départemental et le Préfet le 16 octobre 2018. Il a été élaboré en étroite concertation avec les acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire et les collectivités territoriales. Il repose sur 3 enjeux majeurs pour le département : conforter l'animation, l'observation et les aides au parcours dans le logement ; Adapter les circuits d'accès au logement et l'offre aux besoins des publics ; s'assurer du mieux vivre des personnes dans leur logement. Le Fond de Solidarité Logement (FSL) constitue l'outil financier unique du PDALHPD, placé sous la responsabilité du Département depuis 2006 (Aides attribuées en 2018 : 510 505 €, dont 335 500 € apportés par le Conseil départemental).

#### **La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)**

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020, fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département, et sa déclinaison opérationnelle le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017, prorogé jusqu'en 2020. 95 % des actions sont en cours de réalisation, pour un peu plus de 1 060 000 € dépensés. En interne 44 travailleurs sociaux polyvalents (37 ETP) interviennent sur 3 circonscriptions et sont référents uniques pour les orientations sociales. Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion du FSE depuis le 20 novembre 2015. L'année 2018 a été l'année de renouvellement de cette subvention globale. Pour la première période



2014-2017, plus de 2 millions d'€ ont été programmés pour soutenir 32 opérations. Ces dernières ont permis d'accompagner près de 1600 personnes éloignées de l'emploi pour lever les freins socioprofessionnels à leur retour dans un emploi durable. Le Conseil départemental dispose pour la période 2018-2020 d'une enveloppe d'un million d'€, pour continuer à soutenir les initiatives territoriales dans ce domaine. En 2018, 10 opérations ont été sélectionnées pour un montant de près de 450 000 €.

### **Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables**

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, installée en septembre 2016 conformément à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, vise à mieux coordonner les actions de prévention mise en œuvre par les potentiels financeurs (l'ANAH, caisses d'assurance maladie, de retraite, mutuelles). Elle a arrêté en juin 2017 le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour la période 2017-2022. En 2018, 100% du concours financier versé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a été consommé (424 000 €), permettant la réalisation d'actions collectives axées sur la préparation à la retraite, l'adaptation au logement, la prévention des chutes, la nutrition et le sommeil. Des ateliers mémoires, des activités physiques adaptées, des journées de dépistage des troubles sensoriels ont également été proposées. L'ensemble des dépenses consacrées à la prévention de la perte d'autonomie dans le Cantal s'élève à près 968 000 € (CNSA et dépenses propres des membres de la conférence, principalement le Département et l'ARS).

L'année 2018 a été marquée par la création de la Maison départementale de l'autonomie, regroupant les services de l'ancienne Direction de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle réunit ainsi l'ensemble de réponses apportées par la collectivité aux personnes en perte d'autonomie quel que soit leur âge.

### **Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité**

L'expérimentation Cyber Cantal télémédecine (2017- 2018) a démontré l'intérêt de la télémédecine pour réduire certaines inégalités d'accès aux soins, en permettant aux résidents des 5 établissements engagés de bénéficier de téléconsultations et télé-expertises auprès de spécialistes de l'Hôpital d'Aurillac. Pour trouver un modèle plus pratique et économique de télémédecine le Département a lancé en 2016 une nouvelle expérimentation « Cyber Cantal Télémédecine Mobilité », utilisant des tablettes et ordinateurs, avec dix nouveaux établissements. Sur l'ensemble des deux programmes, depuis 2014, 131 actes de télémédecine ont été réalisés, au bénéfice de 111 patients. Après 5 ans, le bilan est très positif car la télémédecine, sans matériel onéreux, permet d'éviter aux résidents les déplacements pour se rendre à l'hôpital, générant stress et fatigue dus au trajet. Le suivi médical des patients est ainsi facilité.

## **5- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

### **5.1 Dans le fonctionnement de la collectivité**

#### **Démarches de dématérialisation**

Parallèlement à la dématérialisation du courrier, désormais effective pour l'ensemble des services du Département, la dématérialisation des procédures liées aux achats se poursuit (marchés et factures). Dans le cadre des marchés publics, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018 les marchés de plus de 25 000 € HT sont dématérialisés de la phase de publication jusqu'à la notification. L'ensemble des pièces sont ensuite stockées dans la GED (Gestion Electronique de Documents) du Département, lieu de stockage unique et sécurisé. Les factures électroniques transmises par les entreprises de plus de 250 salariés via Chorus pro sont désormais automatiquement intégrées dans l'application de gestion du courrier Elise.

Globalement, la réduction de la consommation de papier se poursuit, avec une réduction de 40% de la consommation de ramettes de papier (A4/A3/45\*64) constatée depuis 2012.

### **Gestion et réduction des déchets**

Le suivi et l'accompagnement de la pratique du compostage dans les collèges volontaires (15 établissements engagés aujourd'hui) se poursuit, avec l'appui du CPIE et du SYTEC. Concernant la réduction du gaspillage alimentaire, après les opérations menées dans 5 collèges pilotes en 2015-2016, un nouveau collège (Mauriac) s'est engagé dans un projet animé par un groupe d'élève en 2017-2018, avec l'accompagnement des services du Département pour réaliser le diagnostic et du CPIE pour le volet pédagogique. En matière de recyclage, de nouvelles collectes sont désormais organisées par le service logistique à l'hôtel du Département et à l'Espace Georges Pompidou. Ainsi des contenants permettent la collecte des petits emballages recyclables (cartonnettes, canettes en métal, bouteilles en plastique) et les instruments d'écriture (organisme Terracycle). Ces dispositifs viennent ainsi compléter les collectes déjà existantes : papier, grands cartons, verre, cartouches d'imprimante, déchets d'équipements électriques et électroniques. La distribution de gobelets jetables aux fontaines à eau a été supprimée (excepté sur certaines fontaines accessibles au public) au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (4000 gobelets en 2018, contre 31500 en 2017). En 2018, le tri et la collecte des déchets dangereux organisée par le Parc routier départemental à Aurillac et Saint-Flour, a permis le traitement de 20 T de déchets par des sociétés spécialisées.

### **Commande publique/achats durables**

En matière d'achat durable, outre l'intégration de clauses sociales, la collectivité intègre des critères environnementaux dans certains marchés : 14 % de produits « verts » (tout label environnementaux confondus) dans l'achat de fournitures, produits d'entretien éco-labellisés demandés dans le cadre du marché d'entretien des locaux, formation éco-conduite demandée aux transporteurs dans les marchés « transport scolaire et lignes régulières ». Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15, et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux (en 2018, 87 consultations et 15 200 € de commande). Sur l'année scolaire 2018-2019, les cuisiniers ont été sensibilisés à l'utilisation de produits locaux dans le cadre des rencontres du réseau animé par le technicien restauration de la collectivité. Plus globalement, dans le cadre de la nouvelle politique d'achat du Département adoptée par l'Assemblée départementale en juin 2017, une démarche similaire à celle développée autour des clauses sociales devrait être engagée prochainement.

## **5.2 Dans les politiques départementales**

### **Plateforme Agrilocal 15**

Cet outil opérationnel depuis septembre 2014, vise à favoriser l'utilisation de produits agro-alimentaires locaux dans la restauration collective en encourageant le développement des circuits courts. Des actions d'information et d'animation pour faire connaître la plateforme sont organisées, avec notamment en septembre 2018 l'organisation du 3<sup>ème</sup> salon départemental Agrilocal 15, autour de 24 stands de producteurs. Fin 2018, 67 acheteurs étaient inscrits sur le site, et 115 fournisseurs, proposant plus de 300 produits différents. En 2018, 398 consultations ont été enregistrées, représentant un volume financier de commande de 116 000 € (16,6 T de produits), toujours en augmentation.

### **Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles**

Cette mesure regroupe les aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits agricoles et le développement des circuits courts (58 projets soutenus en 2018 pour un montant de 512 922 €), des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits (opération de promotion de 2 races emblématiques du Cantal, Salers et Aubrac : engagement de 35 000 €).

### **CONCLUSION**

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et les finalités du développement durable.

Il entend notamment développer une exemplarité dans cette démarche par la mise en œuvre du programme de développement durable, validé par l'Assemblée départementale en juin 2017 s'appliquant à son patrimoine ou à l'activité de ses services.